

Le 7 septembre 2021

DELFINGEN s'attache à agir d'une manière responsable et éthique avec ses clients, ses fournisseurs, les États et administrations, et ses collaborateurs. L'**intégrité en affaires** participe d'ailleurs à la bonne réputation du groupe DELFINGEN.

Cela se traduit par :

- Nos **valeurs**, énoncées très tôt, amendées en 1984 pour les rendre internationales (la liberté, le partage, l'amélioration continue et responsabilité) et mises à jour en 2020 : Entrepreneuriat, Solidarité, Harmonie, et Responsabilité ;
- Notre "**Dossier d'exigence fournisseurs**", permettant un choix des fournisseurs et partenaires basé sur des critères objectifs;
- Un **état d'esprit général** de responsabilité dans le monde des affaires, illustré aussi par la Fondation d'entreprise du groupe DELFINGEN, dont le but est d'agir en faveur des populations les plus défavorisées, en France et dans le Monde.

Sous l'impulsion de la loi dite "Sapin 2" du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, le groupe DELFINGEN a rédigé un **code de conduite anti-corruption**, en co-construction avec MIDDLENEXT et ses entreprises adhérentes.

Notre code de conduite:

- définit les **normes de comportement** applicables à nos activités et expose les lignes directrices pour les décisions que les collaborateurs du groupe peuvent être conduits à prendre sur divers sujets d'ordre éthique;
- décrit les **règles fondamentales** en ce qui concerne notamment les sujets suivants : cadeaux (à travers notre [politique "cadeaux"](#)), signes de courtoisie, divertissements, dons à des organisations caritatives ou politiques, paiements de facilitation, ...
- **complète** les règles, les procédures et les normes définies dans chaque pays auxquelles les collaborateurs doivent continuer à se référer;
- s'adresse à **tous les collaborateurs**, aux membres du Comité Exécutif et de direction, aux mandataires sociaux du groupe DELFINGEN et de ses filiales dans le monde;
- s'adresse aussi aux **partenaires** de DELFINGEN, qui doivent partager les mêmes valeurs.

L'adhésion au code de conduite est une condition d'emploi de tout collaborateur de notre groupe, qui n'en tolère aucune violation. Le code est remis à tout collaborateur qui intègre notre groupe, et a été diffusé à tous les collaborateurs du groupe, au moment de sa création.

Enfin, [un dispositif d'alerte](#) a été mis en place au sein du groupe.

Pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez vous reporter à cette [page](#).

Pour toute information sur l'ensemble des dispositifs mis en place par le groupe DELFINGEN, vous pouvez contacter notre Comité éthique: Comité éthique, DELFINGEN S.A, Rue Emile Streit, 25340 ANTEUIL, France, + 33 3 81 90 73 00.

Le Comité Exécutif

	Function	Name	Date
Written by	In-house counsel	Pierre LALLEMAND	18.11.2025
Checked by	In-house counsel	Pierre LALLEMAND	18.11.2025
Approved by	Legal Affairs Director	Anthony TYRODE	18.11.2025

Revision Index	Date	Change description
V1.07.09.2021	07.09.2021	Initial document
V.2.18.11.2025	18.11.2025	Change Logo, Adding Integrity Line